

***Certificat de mesurage de la superficie
privative de lots de copropriété.***

Loi du 18 décembre 1996 – Décret du 23 mai 1997

Je soussigné, CARTI Fabrice géomètre-expert à Bordeaux Métropole et agissant
es qualité, certifie avoir mesuré la superficie du lot de copropriété numéro 1
appartenant à Bordeaux Métropole, sis 25, rue Edmond Faulat - 33440 Ambarès
et Lagrave - Parcelle BI 313.

Date de mesurage : le 2 février 2023.

*Lot de copropriété numéro 1 appartenant à Bordeaux Métropole
Description de la superficie privative*

Rez-de-chaussée	
Pièce n°1	19.31 m ²
Pièce n°2	11.84 m ²
Pièce n°3	13.46 m ²
Dégagement n°1	5.05 m ²
Dégagement n°2	1.91 m ²
Dégagement n°3	2.08 m ²
Dégagement n°4	2.86 m ²
Dégagement n°5	0.86 m ²
WC	1.34 m ²
Salle d'eau	1.80 m ²
Placard n°1	0.75 m ²
Placard n°2	0.77 m ²
1^{ère} étage	
Chambre n°1	7.85 m ²
Chambre n°2	10.43 m ²
Chambre n°3	19.40 m ²
Chambre n°4	14.86 m ²
Dégagement n°1	8.30 m ²
Dégagement n°2	2.55 m ²
WC	1.11 m ²
Superficie totale Loi Carrez	126.53 m²

Fait à Bordeaux, le
pour servir et valoir ce que de droit

Le Géomètre Expert
BORDEAUX METROPOLE
Fabrice CARTI
DIRECTION DU FONCIER

F. CARTI
GEOMETRE EXPERT D.P.L.G
Esplanade Charles de Gaulle
33045 BORDEAUX CEDEX